



Des négociations alibi

Le 9 mars dernier des négociations ont été ouvertes entre le DG et les organisations syndicales de fonctionnaires à la demande de l'intersyndicale (SNUPFEN, CGT et UNSA).

Le SNPA était présent à « ces négociations »

Pourquoi des négociations alibi ?

Parce que l'intersyndicale s'est bornée à demander des négociations sur un seul point : l'organisation au sein de l'ONF.

Parce que les demandes du SNPA d'étendre ces négociations à d'autres sujets, n'ont pas été acceptées. On a fait comprendre au SNPA qu'il n'était pas question d'aborder d'autres points dans cette négociation et que des groupes de travail vont être créés pour cela.

Pour le SNPA les groupes de travail n'ont pas du tout la même valeur en termes d'engagement, (même si le DG fait la clôture de certains groupes le 29 juin prochain), c'est pourquoi il eut été bon d'avoir de vraies négociations sur les points essentiels concernant les personnels.

L'engagement pris sur le statut de l'Etablissement et le régime dérogatoire pour les personnels est antérieur à ces négociations.

Quel est le but réel de ces négociations ?

Afficher un dialogue social ?

Permettre à l'intersyndicale qui a boycotté les CTPT et CTPC depuis 2 ans, de retrouver officiellement le chemin de la table des discussions ?

Pourquoi le SNPA ne signera pas le protocole d'accord.

Il y a, tout d'abord, un point fondamental de désaccord entre le SNPA et le DG :

Le DG, dans le cadre de l'application de la politique de l'Etat, veut adapter les missions aux moyens, donc réduire la voilure de l'Etablissement du fait de la baisse des effectifs, imposée par la RGPP. Le SNPA veut adapter les moyens aux missions et s'inscrire dans une voie de développement. Pour le SNPA, il n'y a pas de honte à vouloir se développer ?

Ensuite, dans ce protocole il n'y a aucun engagement sur le maintien de l'emploi. Le SNPA rappelle que le président du CA de l'ONF disait encore récemment que le statut de l'ONF doit lui conférer une certaine autonomie de moyens. Pourquoi cette ligne est elle abandonnée ?

Pour l'année 2011, la diminution des postes est supérieure à 3 %.

Pour les années à venir, la baisse annuelle des emplois sera vraisemblablement supérieure aux 1,5%. D'ailleurs l'Etat commence à dire à l'ONF, qu'il faudrait plutôt appliquer la règle du non remplacement de 1 départ en retraite sur 2, au lieu du 1.5% utilisé jusque-là. Dans ce cas, cela fera un taux de suppression de postes supérieur, vu le nombre des départs en retraite prévu à l'horizon 2016.

Ce protocole d'accord :

- permet au DG d'envisager d'obtenir une marge de manœuvre en matière d'emploi par le recrutement de contractuels de droit privé.
- fera peser essentiellement les diminutions d'emploi sur le soutien, parce que le DG s'est engagé à maintenir un maillage territorial stable pendant toute la durée du contrat 2012-2016... Cela veut donc dire que le soutien baisserait d'environ 5% par an. Les effectifs du soutien ont déjà atteint la limite de l'insupportable, provoquant d'importantes difficultés de santé pour les personnels.
- n'aborde ni la revalorisation de la PSR des Adjoints administratifs ni la partie statutaire des 3 catégories de Gestionnaires administratifs.
- porte, de plus en germe une limitation des promotions. D'ailleurs l'intersyndicale n'a-t-elle pas demandé que le nombre de cadres (hors CATE) soit ramené à 10 % des effectifs de Cadres, soit une baisse de 204 Cadres. Le SNPA est totalement opposé à la limitation du nombre de cadres, car cela signifie une diminution du nombre d'Attachés d'administration et la fin des concours de promotion en A pour les secrétaires administratifs de l'ONF.
- ne prend, enfin, aucun engagement pour le maintien des petits sites, où exercent des Gestionnaires administratifs. Au cours de ces négociations la DG a clairement affiché que l'ONF a beaucoup trop de sites. D'ailleurs une étude est en cours sur la rationalisation du parc immobilier de l'ONF. Le SNPA craint le pire !

Ne pas arriver après la bataille

Le SNPA voulait des négociations dès maintenant sur tous ces sujets, parce que l'arbitrage du DG porté au 29 juin prochain sur certains groupes de travail est beaucoup trop tardif.

Sera-t-il encore possible d'intégrer des mesures statutaires le 30 juin alors que le conseil d'administration validera le contrat d'objectifs à la mi-juillet ?

Le SNPA acteur sur l'ensemble des sujets qui préoccupent les gestionnaires administratifs va tout mettre en œuvre pour les faire avancer.

Pour le SNPA, cela passe d'abord par le refus de signer le protocole d'accord alibi qui a clos les négociations le 08 avril 2011.

Vous pouvez compter sur le SNPA pour défendre vos intérêts !